



Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Chères et chers collègues,

**Vivre en sécurité** est l'une des aspirations les plus élémentaires de l'être humain. Elle répond au besoin immédiat de **ne pas devoir craindre pour sa propre vie et intégrité corporelle et celle de ses proches**. Par extension, ce besoin fondamental de l'Homme devient **le fondement de toute société humaine**. Dans toute société qui repose sur l'idée de contrat social, ceci représente aussi la **mission prioritaire des institutions publiques**.

Et pourtant, les victimes de la violence armée sont encore trop nombreuses, dans les pays affectés par les conflits mais aussi dans les situations hors conflit. **Des millions d'êtres humains** doivent vivre et survivre dans des situations où, chaque jour de leur existence, ils  **Craignent pour leur propre vie et celle de leurs proches**. Ceci est inacceptable.

Sur le plan interne, toute société a donc le devoir de protéger et de promouvoir ce besoin élémentaire de l'être humain. Nous appelons ceci **la sécurité humaine**: il s'agit de **la sécurité qui garantit à l'individu la liberté de vivre à l'abri de la peur**.

Sur le plan externe, toute société a le devoir de ne pas nuire à la sécurité des autres sociétés et de leurs membres. Mais cela ne suffit pas. **Les communautés sont aussi appelées à interagir entre elles de manière constructive, voire solidaire**.

Certes, il est plus facile de penser à tout ce qui ne fonctionne pas, aux conflits qui se prolongent durant des décennies (Afghanistan, Iraq et la Somalie, par exemple), aux nouvelles situations de crise qui émergent régulièrement (comme dans la foulée des printemps arabes). **Ce sont les guerres et les atrocités qui font la une des médias**. Mais **il ne faut jamais oublier qu'il y a aussi une autre réalité qui mérite d'être soulignée**, celle de la coopération, du dialogue, des échanges entre les nations, les religions et les cultures. En particulier sur

notre continent, cette réalité a fait des grands progrès ces dernières décennies.

**La Déclaration de Genève trouve son origine, en 2006, dans la prise de conscience que la violence armée représente un obstacle majeur à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.** Elle a été lancée pour obtenir que la politique internationale accorde l'attention nécessaire à cette thématique. Car il est évident que **tout développement durable est impossible en l'absence de paix et de sécurité humaine.**

La violence armée est une notion qu'il faut comprendre au sens large. Ses victimes sont la conséquence directe ou indirecte d'un conflit armé, de la criminalité organisée, de la violence urbaine, de la violence conjugale ou de la violence politiquement motivée. S'il y a bien des régions qui sont plus affectées que d'autres, **il s'agit d'une problématique qui concerne tous les continents, y compris celui-ci.**

N'oublions pas que nous commémorons, cette année, les 100 ans de l'éclatement de la première et les 75 ans de l'éclatement de la deuxième guerre mondiale. **Deux conflits mondiaux nés en Europe** qui ont bouleversé l'humanité et provoqué des destructions et des atrocités sans nom. Mais **même en 2014, le recours aux armes et à la violence armée reste une réalité également pour le continent européen,** comme nous le rappellent en particulier les développements dramatiques de la **crise ukrainienne.**

Les événements de ces dernières années dans le **voisinage immédiat de notre continent** nous ont aussi rappelé que les conflits et la violence armée produisent leurs conséquences néfastes bien au-delà des frontières nationales. En outre, **les menaces qui nous guettent sont interdépendantes.**

Les conséquences humaines et économiques de la violence armée sont énormes. **Plus d'un demi-million de personnes meurent chaque année des suites directes de la violence armée** et celles qui meurent des suites indirectes sont encore plus nombreuses. Outre la perte de vies, la violence armée provoque d'épouvantables souffrances humaines, force des millions de gens à quitter leur maison, voire leur pays, et occasionne des coûts économiques et sociaux gigantesques.

**Les coûts annuels de la violence armée sont estimés à plus de 160 milliards de dollars américains : un chiffre supérieur au total des dépenses consacrées par les pays membres de l'OCDE à la coopération au développement, qui se sont élevées à environ 135 milliards de dollars en 2013.** En outre, les séquelles des conflits affectent le plus souvent des

générations entières et les individus les plus vulnérables.

**La Syrie** n'est qu'un exemple de destruction et de violences extrêmes commises en temps de guerre qui nous montrent que la prévention de ces atrocités doit rester l'un des défis prioritaires de la communauté internationale.

Mesdames et Messieurs,

**Que faire alors** pour parvenir à un nouveau consensus sur les grands problèmes et les grandes priorités, et, surtout, pour traduire ce consensus en action collective?

Le thème de la violence armée a trouvé sa place enfin dans les discours relatifs au développement. Mais il reste encore beaucoup à faire pour arriver à **un changement de paradigme à la fois dans le domaine de la politique de développement et dans celui de la sécurité**. Les deux communautés –les experts en politique de sécurité et désarmement d'une part et les experts en développement d'autre part – doivent **élargir leur focus respectif et travailler davantage ensemble**, à la fois sur les plans conceptuel et opérationnel.

La paix et la sécurité sont deux conditions préalables au développement durable : **sans paix et sécurité, pas de développement durable. Mais aussi : sans un développement socio-économique durable, pas de paix et de sécurité**. Les deux dimensions sont indivisibles et se renforcent mutuellement.

Au sein de la communauté internationale, les débats ont pris une certaine intensité en vue de l'échéance, en 2015, des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La Conférence Rio+20 a en outre décidé de l'intégration de ce processus dans celui des Objectifs pour le développement durable (ODD). La Déclaration de Rio, vous le savez, avait d'ailleurs reconnu que « la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables ».

**Le nouveau cadre de l'Agenda Post-2015 pour le développement**, que les Etats sont en train de définir, constitue une chance unique pour **combler une lacune qui est devenue de plus en plus manifeste au cours des dix dernières années**. La thématique de la paix et de la sécurité humaine n'avait pas été prise en compte de manière adéquate en 2000, quand les Nations unies ont adopté la Déclaration du Millénaire.

Nous savons aujourd'hui que **les Etats en conflit ou en situation de fragilité sont ceux qui ont le plus de difficultés à atteindre les Objectifs du Millénaire**. Leurs efforts sont très rarement couronnés de succès. Ceci n'est pas

un hasard. **La récurrence des conflits** et de la violence empêche tout développement durable. Je pense notamment au destin tragique de la **République Centrafricaine**, mais le problème est très vaste, car environ la moitié des pays qui sortent d'un conflit retombent dans la violence dans les cinq années qui suivent.

Le plus souvent, les causes de la fragilité et des conflits, même internes, ainsi que les facteurs qui les alimentent, ont une dimension internationale. La communauté internationale a donc **besoin d'une stratégie et d'une action communes et cohérentes** dans ce domaine, pour aider les Etats qui en souffrent à **briser la spirale de la récurrence des conflits et de la violence**.

**Les pays africains ont récemment adopté une position commune**, dans le cadre de l'Union africaine, dans laquelle ils indiquent la thématique « **paix et sécurité** » comme **l'un des piliers à intégrer dans l'Agenda Post-2015 pour le développement**. C'est un signal très important. Nous saluons cette position et nous voulons travailler avec les pays du Sud : il est fondamental d'intégrer de manière complète et constructive leurs points de vue. Aussi, sans une forte appropriation de cette thématique sur le plan national il sera difficile d'aboutir à des résultats appréciables.

Nous nous engageons donc pour que la thématique de la paix soit intégrée de manière adéquate dans la version finale du document qui sera adopté en automne 2015 à New York. **La Suisse soutient l'inclusion d'un objectif spécifique dans l'Agenda Post-2015**, qui en l'état actuel des débats se définit comme « **peaceful and inclusive societies** ». Cet objectif est largement soutenu, mais je suis conscient qu'il n'est pas partagé par l'ensemble des Etats qui s'expriment dans ce processus. Nous devons donc continuer à en discuter de manière franche et constructive, que ce soit à New York, à Genève ou dans toute autre enceinte, pour aboutir au meilleur résultat possible. Ce document aura un impact considérable sur les politiques publiques et guidera les efforts des Etats pour la période 2015-2030.

S'agissant de l'Agenda Post-2015, je souhaiterais insister ici sur **le volet humain de la sécurité**. Il ne se mesure pas seulement en termes d'absence de conflits armés, de forces de police et de garantie de l'ordre public. Nous le mesurons aussi et avant tout **en termes d'éducation et d'opportunités d'emploi pour tous, en termes de promotion de l'intégration, de respect des droits fondamentaux, d'efficacité des institutions et de leur responsabilité face aux citoyens**. En d'autres mots, la prévention de la violence armée, la promotion de la paix et de la sécurité passent par la promotion d'une société inclusive et

respectueuse des droits de l'homme de tous ses membres. Pour prévenir et réduire la violence armée et les conflits, il faut s'attaquer aux causes et aux facteurs de risque qui leur sont le plus souvent associés.

Pour relever ces défis de manière adéquate, il faut que les experts en sécurité et désarmement et ceux du développement travaillent davantage de manière intégrée : j'appelle donc les deux communautés à faire preuve de l'ouverture qui s'impose.

Dans le monde entier, **la prolifération et l'utilisation incontrôlée des armes légères et de petit calibre sont un facteur clé qui alimente la violence armée**. Pour cette raison, nous devons lutter contre ce phénomène, notamment en ratifiant et en mettant en œuvre les instruments internationaux qui existent. Je pense en particulier au nouveau **Traité sur le commerce d'armes** qui, s'il était mis en œuvre de manière efficace et large, voire universelle, constituerait une contribution importante à la réduction tangible de la souffrance humaine.

En ce qui concerne **notre continent**, nous devons être conscients que rien n'est jamais définitivement acquis. Il a en effet été observé, ces dernières années, que **la violence armée peut progresser même dans des pays et des régions qui ont pourtant atteint un degré de développement socio-économique élevé**. Nous devons par exemple veiller, par des politiques publiques appropriées, à ce que la **désintégration sociale et la violence urbaine** ne s'implantent pas dans le tissu de nos villes et nos agglomérations. Nous devons aussi nous engager contre le recours aux armes dans le cadre de **différends politiques ou ethniques**, ou prétendus tels, qu'ils soient internationaux ou internes.

Ainsi, la Suisse a décidé d'assumer **la présidence de l'OSCE** car la promotion de la paix et de la stabilité en Europe et dans les régions qui l'entourent correspond à l'une des priorités de sa politique étrangère. **Les bons offices et la médiation font partie de notre tradition**. Dans chaque crise, et dans la crise ukrainienne en particulier, le dialogue et la diplomatie sont des instruments privilégiés pour faire baisser la tension et chercher des solutions qui ainsi épargnent d'énormes souffrances, en particulier aux populations civiles.

Enfin, puisque dans les conflits armés les standards minimaux du respect de la dignité et de la vie humaine sont trop souvent bafoués, je voudrais mentionner ici **l'initiative conjointe de la Suisse et du CICR pour le renforcement du respect du droit international humanitaire**. Le manque de protection s'explique avant tout par l'absence de respect des règles existantes. La 3<sup>ème</sup> réunion des Etats qui a eu lieu la semaine dernière ici à Genève a permis

d'avancer vers la définition de moyens concrets pour améliorer l'efficacité des mécanismes de contrôle et pour consolider le dialogue entre Etats sur ces questions.

### **Quelle contribution par la Déclaration de Genève ?**

La Déclaration de Genève a déjà fourni une contribution importante. Elle a mobilisé pendant presque 10 ans de nombreux acteurs étatiques et non étatiques en faveur de la réduction de la violence armée dans le monde. Elle a permis de **faire progresser la compréhension et la conscience de cette problématique** extrêmement complexe. En ce qui concerne l'avenir, nous voulons croire que la problématique de la violence armée sera dûment intégrée dans l'Agenda Post-2015 et deviendra par là une priorité commune des Etats et acteurs concernés. Ainsi, dans le **nouveau contexte qui résultera de l'Agenda mondial qui sera arrêté à l'automne 2015**, le moment sera venu de refaire le point quant à la Déclaration. Il s'agira de définir le cadre et les modalités les plus appropriées pour poursuivre les efforts des Etats dans leur lutte contre la violence armée et dans leur promotion d'un développement inclusif et durable.

Mesdames et Messieurs,

Réduire et prévenir la violence armée: c'est une mission extrêmement difficile et **les défis sont immenses**. Mais cette mission n'est sûrement pas aussi difficile que celles des millions d'êtres humains pour lesquels la violence armée fait partie intégrante de l'existence quotidienne. **Des millions d'êtres humains dont l'existence est un véritable cauchemar** dans les régions affectées par les conflits ou d'autres formes de violence armée systémique et arbitraire.

Nous avons le devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que ces atrocités cessent, car elles représentent un outrage à notre humanité partagée.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite des fructueux échanges.